

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 3 septembre 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau,
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Deux (2) auditeurs.

Absence motivée :

M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2509-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 6 août 2025
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

- 100-01 Nomination au poste de directrice générale-greffière
- 100-02 Autorisation à la directrice générale-greffière
- 100-03 Accompagnement et mentorat pour assurer la relève

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Projet le Messinois – Hydro-Québec- Entente de réalisation des travaux majeurs
- 110-02 Repère familial – Demande de soutien familial
- 110-03 Adjudication d'un contrat d'achat d'une rétrocaveuse
- 110-04 Achat rétrocaveuse – proposition de financement
- 110-05 Octroi d'un contrat pour la construction de deux rampes de mise à l'eau
- 110-06 Cinéâtre VG – demande d'utilisation de la salle

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 août 2025
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 31 août 2025

- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 août 2025
 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 août 2025
 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2025

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Autorisation d'embauche d'un pompier

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Programme Nouveaux horizons - Demande

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 CSSHBO – Lettre de remerciement

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2509-179

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
 Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2509-180

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jim Smith, directeur général-greffier, prendra sa retraite le 31 décembre 2025 après vingt-quatre (24) années de service au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Thérien est à l'emploi de la Municipalité depuis le 12 mai 2014, ayant successivement occupé les postes de

secrétaire-réceptionniste (2014 à 2022), d'adjointe à l'administration, puis d'adjointe à la direction (2022 à 2025);

CONSIDÉRANT QUE l'expérience acquise par madame Thérien au fil de ses fonctions lui a permis de développer des compétences solides en gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'évaluation de son supérieur immédiat, elle possède les aptitudes nécessaires pour assumer les responsabilités inhérentes au poste de directrice générale-greffière et qu'avec un accompagnement approprié, elle saura assurer une transition harmonieuse et efficace;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration recommande la nomination de madame Nathalie Thérien afin d'assurer la continuité des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

DE NOMMER madame Nathalie Thérien au poste de directrice générale-greffière de la Municipalité, et ce, à compter du 1er janvier 2026;

QUE la présente nomination soit assujettie à une période probatoire d'une durée de douze (12) mois;

D'AUTORISER le maire ainsi que le directeur général-greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intervenue entre les parties relativement aux conditions de travail de madame Nathalie Thérien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-181

AUTORISATIONS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT la nomination de madame Nathalie Thérien au poste de directrice générale-greffière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale, de lui conférer les autorisations nécessaires dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER madame Nathalie Thérien, directrice générale-greffière, à titre de fonctionnaire principale de la Municipalité, à exercer les pouvoirs suivants :

La signature des effets bancaires au nom de la Municipalité;

L'utilisation d'une carte de crédit émise au nom de la Municipalité, avec une limite de 5 000 \$;

L'exercice des pouvoirs prévus au règlement numéro 2020-364 portant sur les pouvoirs de dépenser et de conclure des contrats;

L'application de toutes autres politiques ou tous autres règlements municipaux reliés à ses fonctions de directrice générale-greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-182

ACCOMPAGNEMENT ET MENTORAT POUR ASSURER LA RELÈVE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général-greffier, après 24 années de service;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une transition harmonieuse et la continuité des services municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

- D'autoriser la mise en place d'un programme d'accompagnement et de mentorat destiné à la nouvelle directrice générale-greffière et à l'équipe en place;
- D'établir une période d'accompagnement de 12 mois, sur la base d'un contrat de 15 heures par semaine;
- D'autoriser le maire à signer, au nom de la municipalité, l'entente de service selon les modalités convenues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-183

AUTORISATION DE SIGNATURE ET PAIEMENT – ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines a présenté à Hydro-Québec une demande d'alimentation pour le projet de développement situé au chemin du Quai, Messines (QC) J0X 2J0 ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité une *Entente de réalisation de travaux majeurs* (référence DCL-23472905) précisant les engagements respectifs ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux, incluant les taxes applicables, s'élève à **82 350,84 \$** ;

CONSIDÉRANT que la dépense sera financée à même les revenus générés par la vente des lots du projet ;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le directeur général, **M. Jim Smith**, à signer pour et au nom de la Municipalité de Messines l'*Entente de réalisation de travaux majeurs* intervenue avec Hydro-Québec (référence DCL-23472905), jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER l'émission du paiement à Hydro-Québec au montant de **82 350,84 \$**, incluant les taxes applicables, conformément aux modalités prévues à ladite entente.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire 23-04002-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-184

MAISON DE LA FAMILLE – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière a été envoyée à la Municipalité par la Maison de la Famille – Centre de pédiatrie sociale, Centre de ressources périnatales dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE des sommes avaient été réservées à cet effet lors de l'élaboration du budget de 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,

Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER un déboursé de la somme de 1000\$ à titre de contribution financière à l'organisme Maison de la famille – Centre de pédiatrie sociale, Centre de ressources périnatales Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de leur campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-185

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE – JR BRISSON (TERRA PRO)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT que, dans les délais prescrits, une seule soumission a été reçue, soit celle de la compagnie **JR Brisson (Terra Pro)** ;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée est conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que le montant total de la soumission s'élève à **243 859,58 \$**, incluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADJUGER à la compagnie **JR Brisson (Terra Pro)** le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse au prix de **243 859,58 \$**, incluant les taxes applicables, comme stipulé dans la soumission reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2409-186

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE FINANCEMENT D'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines a octroyé, par sa résolution **R2509-185**, un contrat de location-bail pour l'acquisition d'une rétrocaveuse auprès du concessionnaire **J.R. Brisson (Terra Pro)** ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois propositions de financement pour ce contrat de location-bail, soit :

| Fournisseur | Taux | Autres frais |
|------------------------|-------|--------------|
| REXCAP | 4.84% | 862.31\$ |
| SPAR | 4.70% | 862.31\$ |
| CNH Industriel Capital | 5.75% | 689.85\$ |

CONSIDÉRANT que l'analyse des propositions et la recommandation du directeur général identifient **SPAR** comme l'option la plus avantageuse pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADJUGER à SPAR le financement de type location-bail pour l'acquisition d'une rétrocaveuse, d'une somme de 21 381 \$ avant taxes, sur un terme de 60 mois, avec une valeur résiduelle de 1,00 \$.

D'AUTORISER le maire, M. Ronald Cross, et le directeur général, M. Jim Smith, à signer pour et au nom de la Municipalité de Messines tous les documents relatifs au financement et à l'acquisition de ladite rétrocaveuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-187

RÉSOLUTION – RECONSTRUCTION DES RAMPES DE MISE À L'EAU DES LACS DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE les rampes de mise à l'eau du petit lac des Cèdres et du grand lac des Cèdres sont vétustes et doivent être reconstruites;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets figurent au Programme triennal d'immobilisations 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE le coût de reconstruction est estimé à 75 000 \$ par rampe, pour un total de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à la réalisation du projet peuvent être puisées au surplus non affecté de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu

1. D'autoriser la réalisation des travaux de reconstruction des rampes de mise à l'eau du petit lac des Cèdres et du grand lac des Cèdres;
2. D'autoriser une dépense maximale de 150 000 \$ à cette fin;
3. Que ladite dépense soit financée à même le surplus non affecté de la Municipalité;
4. De mandater la direction générale pour procéder aux démarches nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-188

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE POUR DES MATCHS IMPROVISATION DE LA JAIME

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Chabot, président de Cinéâtre VGE, OBNL qui coordonne les matchs d'improvisation de la JAIME un groupe théâtral de la région, a déposé auprès du conseil municipal, un projet pour la présentation de matchs d'improvisation à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel (CMC);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé par monsieur Chabot et se disent favorables à la tenue de l'activité proposée dans la salle du Centre multiculturel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à monsieur Chabot et la troupe JAIME, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC pour permettre la tenue de matchs d'improvisation, et ce selon la disponibilité de la salle, sans nuire aux activités hebdomadaires ou de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2509-189

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 août 2025, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 81 122.31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-190

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 août 2025, pour la somme de 91 413.60 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-191

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 août 2025, dont celle-ci représente la somme de 82 259.69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2509-192

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 août 2025, dont celui-ci représente une somme de 10 615.20\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2509-193

NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER DANS LA BRIGADE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Municipalité de Messines compte présentement dix-huit (18) pompiers volontaires dans sa brigade et que parmi ces derniers plusieurs ne sont pas disponibles en journée et en soirée ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Gosselin a démontré un intérêt de faire partie de la brigade de Messines, et qu'il a déposé sa candidature à titre de pompier ;

CONSIDÉRANT l'action n° 7 du Schéma de couvertures de risque en sécurité incendie préconise le recrutement de pompiers de manière à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne et en favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique local en service incendie recommande, suite à sa rencontre de jeudi le 25 avril 2025 la nomination de monsieur Serge Gosselin.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Serge Gosselin à titre de pompier à temps partiel, et ce, conformément aux dispositions applicables, plus particulièrement l'article 5 en vertu de la politique relative au recrutement des pompiers et d'autoriser Ronald Cross, maire, à signer le contrat d'embauche pour la Municipalité de Messines engageant les deux parties.

IL EST ÉGALEMENT autorisé d'inscrire le pompier recrue à la formation **Pompier 1** et **autorise** une dépense pour l'achat de vêtements protecteurs et les autres vêtements de travail jugés nécessaires normalement associés à un poste de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R2509-194

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, offre un soutien financier aux projets favorisant la participation sociale et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite améliorer l'accessibilité et le confort de la salle utilisée par les aînés, notamment par les membres du Club de l'Âge d'Or de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Accès et confort* vise plus particulièrement :

- l'installation d'un système d'ouverture automatique des portes pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;
- l'acquisition de nouveaux mobilier adaptés afin d'offrir un environnement accueillant et sécuritaire aux utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est aligné sur les objectifs municipaux de soutien à la communauté et de promotion de l'inclusion des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de réaliser le projet *Accès et confort au centre multiculturel de Messines*;

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Messines, toute entente ou tout document nécessaire à la présentation, au suivi et à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2509-195

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général